PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Calixa-Lavallée

Règlement nº 325-1

Règlement nº 325-1 modifiant le règlement nº 325 concernant le règlement sur le traitement des membres du conseil municipal pour les années 2022 et les suivantes

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et Greffière-trésorière de la Municipalité de Calixa-Lavallée, que :

Lors de la séance ordinaire du 17 janvier 2023, le Conseil municipal de Calixa-Lavallée a adopté le règlement ci-haut mentionné.

Une copie de ce règlement peut être consultée au bureau de la Municipalité.

Ce règlement entre en vigueur dans les délais prévus par la Loi.

Directrice générale et Greffière-trésorière
Anne Beauchemin

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Anne Beauchemin, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant des copies aux endroits désignés, le 18 janvier 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 18 janvier 2023.

Signé par : _____
Anne Beauchemin,
Directrice générale et Greffière-trésorière